

ABONNEMENT

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

INSERTIONS

SAUMUR
Un an, 25 fr.
Six mois, 13
Trois mois, 7
Poste
Un an, 30 fr.
Six mois, 16
Trois mois, 8

L'ÉCHO SAUMUROIS

Années, la ligne, 20
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne
A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

On s'abonne
A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 1^{er} SEPTEMBRE

Ces républicains sont vraiment fort ingrats. Les voilà tous, en ce moment, acharnés contre le général Boulanger, dont la misérable aventure a sauvé leur République de la catastrophe et a, tout au moins, ajourné la crise finale qui doit l'emporter.

Sans cette entreprise, organisée par les jérômistes et dont certains groupes socialistes et monarchiques furent les complaisants, en attendant qu'ils en devinssent les victimes, le mouvement d'opposition, ralliant, peu à peu, tous ceux dont les libertés étaient méconnues et les intérêts compromis, aboutissait au triomphe des conservateurs et, comme conséquence naturelle, à la restauration monarchique.

Les républicains affectent de ne pas le comprendre et les voilà tous, radicaux et opportunistes, accablant sous leurs attaques et leurs sarcasmes ce malheureux Boulanger, qui, pour mieux se moquer et, selon son expression, « se f... » du prince Jérôme et du baron de Mackau, entrait en négociations avec eux et leur prodiguait les bonnes paroles.

Les républicains sont des ingrats, non seulement envers le général Boulanger, mais encore envers le prince et le baron.

Qu'y a-t-il d'étrange à ce que Boulanger soit entré en rapports avec Jérôme ?

Est-ce que les radicaux ont oublié l'époque où ce prince radical et athée figurait sur la liste des 363, entre M. Clémenceau et M. Barodet, et adressait ses encouragements aux proscriptionnaires de religieux et aux laïciseurs d'écoles ?

Ils s'entendaient fort bien, à cette époque, et ce n'est pas à Prangins, mais à Versailles, qu'ils conspiraient avec lui contre le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon.

Qu'y a-t-il de plus étrange à ce que M. Boulanger ait dressé un plan de manœuvres avec M. de Mackau ?

Est-ce que les opportunistes ont oublié que, six mois auparavant, M. de Mackau avait des entrevues avec les chefs de l'opportunisme, non dans le Grand-Hôtel du Louvre, mais dans un petit hôtel d'Auteuil et se coalisait avec la faction républicaine, dont le ministre était M. Rouvier, pour mener la campagne dans l'intérêt de l'opportunisme ?

Ils sont vraiment bien oublieux et bien ingrats, les amis de M. Ferry, parce que, six mois après, se sentant joué, M. de Mackau, changeant de plan et, sans doute, de notaire, entrait en relations d'affaires politiques avec les radicaux, clients de M. Boulanger, pour empêcher l'élection de M. Ferry à la présidence de la République.

L'Estafette, fort irritée, s'en prend en termes indignés aux radicaux et aux mackistes, elle dénonce la vilénie de leur conduite.

Est-ce que, par hasard, l'organe de M. Ferry se moquerait des bonnes gens, ou aurait-il perdu la mémoire ?

Ne sait-on pas, ne sait-il pas que M. Ferry, à la suite des élections de 1885, était tellement en défaveur que son patronage était considéré comme un outrage, et qu'ayant lui-même le

sentiment de son discrédit, il n'osait ni aborder à la tribune, ni même pénétrer dans la Chambre ?

Si, quelques mois plus tard, il était remis en posture parlementaire et se croyait autorisé à aspirer à la présidence de la République, n'est-ce pas à l'accord intervenu entre les solutionnistes de Droite et les opportunistes de Gauche ?

N'est-ce pas à M. de Mackau et à son groupe que M. Ferry devait, sous l'étiquette du ministère Rouvier, d'avoir reconquis une situation parlementaire et une influence politique ?

Ne soyez donc pas oublieux et ingrats et n'affectez pas de vous indigner de manœuvres que vous pratiquiez quand vous y trouviez votre intérêt politique, et de compromissions avec M. de Mackau que vous trouviez fort naturelles quand vous espériez en être les bénéficiaires.

M. de Mackau seul pourrait se plaindre, car toutes ses manœuvres ont échoué et il ne doit pas lui être agréable de songer que Rouvier le jouait, que Ferry l'exploitait et que Boulanger se f... de ses vastes conceptions, de ses profondes manœuvres et de ses prétentieuses maladresses.

CHARLES DUPUY.

M. Rochefort moraliste

M. Rochefort, depuis qu'il est à Londres, est devenu d'un rigorisme de « quaker ».

Il passe son temps à morigéner la société française, et nombre de ses articles semblent sortir de la plume de M. Drumont ou de défunt Juvénal.

Voici ce qu'on lit dans un des derniers :

« Les juges, gangrenés comme tout le reste, ne se donnent plus la peine de condamner les dévaliseurs d'actionnaires qui font une si rude concurrence aux dévaliseurs de villas. M. Laveissière, après une culbute de 500 millions, s'en tire avec quelques mille francs d'amende. Nous sommes sûr que Jacques Meyer a plus de crédit que jamais à la Bourse, car tout le monde se dit qu'il doit avoir tout particulièrement l'oreille des ministres, pour s'être si bien tiré d'affaire dans son krach de quatre millions. Avant trois mois, il sera obligé de refuser les fonds qui afflueront chez lui, en faisant observer aux solliciteurs que ses caisses ne sont ni assez grandes ni assez solides pour qu'il puisse emporter tout cet argent en Belgique. »

« La seule denrée qui ait cours, c'est l'audace, non pas celle dont parlait Danton et qui visait la coalition de l'Europe contre nous, mais cette impudence que les incapables ont mise à la place du talent. Au début de notre carrière, c'était en tremblant que nous allions tirer la sonnette d'un directeur de théâtre ou tourner le bouton d'un bureau de rédaction. »

« Aujourd'hui, plus on est bête, plus on est effronté. »

« Des officiers de la Légion d'honneur tiennent des tripots où l'agent Clément, quoique chargé de la police des jeux, se garde soigneusement de monter. Nous protestions énergiquement jadis contre la saisie et la condamnation du chef-d'œuvre de Beudelaire, intitulé :

les Fleurs du mal, et Henry Monnier était obligé de publier, sous le manteau, quelques-unes de ses Scènes populaires. Ah ! nous sommes loin de cette pruderie ridicule ! Maintenant, on décore les pornographes, et plus ils sont pornographiques, plus ils sont décorés. »

« Mirabeau, s'il avait le malheur de vivre à notre fangeuse époque, n'aurait pas besoin de se cacher pour écrire l'Erotica Billion et le Rideau levé. Constans en accepterait la dédicace, et personne ne peut assurer que l'ouvrage ne serait pas couronné par l'Académie. »

« Si encore la fortune commerciale de la France profitait de cette tranquillité qui est celle d'un cadavre en putréfaction. Mais à côté de cette désorganisation et de cette dégénérescence du sens moral, les misères et les ruines s'étaient avec un effroyable développement. Les morts par la faim et les coups de désespoir se succèdent dans des proportions vertigineuses. Il n'y a plus de chômage pour les marchands de charbon qui fournissent aux découragés la suprême consolation. »

Ce tableau est peint de main de maître et n'a rien d'exagéré.

On pourrait y ajouter ce fait que dénonce M. Paul de Cassagnac dans l'Autorité :

« Un conseiller municipal de l'Isère, M. Maurel de Rochelle, achète à un joueur d'orgue ambulancier tout un paquet de chansons obscènes qu'il offrirait aux passants. »

« Ces chansons obscènes portaient un nom d'imprimeur. »

« M. de Rochelle envoie le paquet au procureur général de Grenoble, dépose une plainte et y joint un timbre-poste pour l'affranchissement de la réponse attendue. »

« La réponse ne vint pas et le procureur général renvoya le timbre-poste à M. de Rochelle, ce qui voulait dire assez clairement, n'est-ce pas, qu'il ne voulait pas poursuivre. »

« Et le département de l'Isère continue d'entendre les refrains ignobles que M. le procureur général tolère, peut-être parce qu'ils lui plaisent et l'amuse. »

Il est certain que la pornographie, l'immoralité, la vénalité, la concussion fleurissent plus que jamais sous la République troisième du nom.

Mais est-ce bien à M. Rochefort de le proclamer ? N'est-ce pas un peu le diable qui prêche la Passion ?

Il a fallu que le célèbre pamphlétaire fût banni pour avoir de ces points de vue.

Il paraît que vivre à l'étranger dessille les yeux, change les appréciations et fait voir les choses et les gens de la patrie d'une façon plus nette et comme d'un sommet.

M. Rochefort allait dernièrement jusqu'à tonner contre le jeu, les courses et les bookmakers, lui qui a tant aimé tout cela.

Les Anglais vont le convertir, et il ne faut pas désespérer de le voir s'engager dans l'Armée du Salut ou écrire sur ses vieux jours des petits livres à l'usage des pensionnats de jeunes filles.

JULES ROUXEL.

Legs à l'église du Sacré-Cœur

Une dame chrétienne lègue en mourant 40,000 fr. à l'église du Sacré-Cœur à Montmartre. M. Fallières interdit au cardinal Richard d'accepter ce legs, et pour quelle raison ? Le don n'est-il pas volontaire, l'intention n'est-elle pas respectable ?

L'église du Sacré-Cœur a reçu beaucoup d'argent, dit une note officielle, mais il n'est pas utile de lui en donner d'autre.

Et pourquoi n'est-ce pas utile ?

« Que penseraient les conseillers d'État, demande la Liberté, si au moment d'émarger, le caissier leur disait : Vous ne serez point payés, parce que vous possédez des maisons rue Saint-Lazare ou ailleurs ? » Ils ne se croient pas trop riches et trouveraient la réponse pitoyable ; elle n'est pas plus juste parce qu'elle s'adresse à d'autres.

La construction de l'église du Sacré-Cœur a été autorisée par une loi, il faut bien qu'elle s'achève ; elle a été commencée, elle se continue grâce aux dons volontaires, elle ne coûte rien à l'État, et voici que l'État interdit ses dons. Vent-il donc empêcher son achèvement ? ou veut-il enlever du travail aux ouvriers et leur défendre de travailler pour les églises catholiques ?

La République française fera bien de méditer l'histoire d'une République sœur. Il y a quelques années (en 1876), le Vénézuéla était gouverné par des francs-maçons, malheur qui nous arrive à nous-mêmes : le Président avait démoli dix églises dans la seule ville de Caracas. Il se vantait, dans un message officiel, d'avoir rédigé « une loi qui servira d'exemple à toute l'Amérique républicaine pour en finir avec la Curie romaine. » Cette loi disait entre autres jolies choses :

« La liberté de la chaire est supprimée. »

« L'enseignement est interdit à tout ecclésiastique. »

« Toute contravention à la présente loi est punie du bannissement. »

C'était le rêve maçonnique réalisé. Mais le rêve a été court, et aujourd'hui le Président persécuteur a disparu et le Président actuel, le docteur Rozas, souscrit une somme de 28,000 bolivars pour l'église du Sacré-Cœur qui se construit dans la capitale. La leçon est à méditer et la France tient beaucoup plus à conserver sa foi qu'à maintenir la République.

Nous pouvons donc rire des menaces du Siècle qui nous dit : « Jusqu'ici on avait fermé les yeux sur les donations et legs faits au Sacré-Cœur ; la décision du ministre des cultes va mettre un terme à cette déplorable situation. »

LES COULISSES DU BOULANGISME

L'ÉLECTION DE M. CARNOT

L'auteur des Coulisseries du Boulangisme s'occupe dans son quatrième article des incidents qui se produisirent lors de la vacance présidentielle qui se déroula par l'élection de M. Carnot ; il montre qu'à cette époque, le général Boulanger engagea des négociations

avec tous les partis, avec l'intention bien arrêtée de les tromper tous.

C'était à la fin de novembre 1887. L'élection de M. Ferry à la présidence de la République paraissait imminente. A tout prix il fallait l'empêcher. Les radicaux semblaient impuissants à cette tâche : on disait que la Droite voterait pour le chef de l'opportunisme.

Dans de telles circonstances, le général reçut des propositions de la Droite. On lui promit d'assurer l'échec de M. Ferry, s'il voulait prendre des engagements.

MM. de Martimprey et de Mackau eurent notamment avec le général plusieurs entrevues. On ne demandait pas au général de rétablir la monarchie, mais seulement de promettre, s'il arrivait au pouvoir, de consulter loyalement le pays sur la forme du gouvernement qu'il entendait se donner.

« Vous avez ma parole ! » répondit le général. Puis le rédacteur des « Couloirs du boulangisme » ajoute :

« En montant en voiture, M. Le Hérisse, qui était demeuré silencieux pendant ces entretiens, dit :

« — Mon général, les engagements que vous venez de prendre sont effrayants.

« — Tout, plutôt que Ferry et la guerre civile ! répliqua le général. Pour empêcher ces calamités, j'aurais promis bien d'autres choses.

« Puis il ajouta en souriant : « Ils sont vraiment bêtes, ces gens-là : me suis-je assez » f... d'eux ! »

« M. Le Hérisse eut un soupir de soulagement. Ainsi il n'avait fait toutes ces promesses que pour gagner les voix monarchistes. »

LE TESTAMENT VIGNON

Plusieurs journaux affirment, aujourd'hui, que la nomination de M. Louis Vignon, comme maître des requêtes, est le testament ministériel de M. Rouvier.

Ce serait sa seule excuse.

Mais, faut-il croire la nouvelle de nos confrères exacte ?

M. Rouvier, à défaut de qualités financières, a fait preuve dans la session dernière d'une invraisemblable solidité de crampon. Balayé quatre fois de son banc ministériel par des votes hostiles de la majorité, il s'y est incontinent recollé. Certains coquillages ont de ces tenaces adhérences. Et nous croyons que la coquille Rouvier ne disparaîtra qu'avec le banc Freycinet-Constans tout entier, disparition à laquelle d'ailleurs nous ne nous opposons nullement. Il est donc probable que l'intégrité ministère des finances fera encore bon nombre de testaments et tous dans le genre Vignon.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, le 30 août 1890.

Grâce à la régularisation des engagements pris pour fin août, la liquidation sera des meilleures. Le 3 0/0 termine à 94.60 après avoir atteint 94.75 ; le 4 1/2 0/0 gagne 7 centimes à 106.42 1/2.

La fermeté qui n'a cessé de régner sur le marché a profité largement à nos Etablissements financiers. Le Crédit Foncier, naguère si décrié, a reconquis, et c'était chose facile, la faveur générale et s'est établi au cours de 4,340 en hausse de 30 fr. Les cours des obligations foncières et communales se maintiennent avec fermeté.

La Banque de Paris s'avance de 827 à 847. Les nombreuses transactions qui se sont produites n'ont rien qui doive étonner ceux qui suivent la marche brillante de cette Société.

La Banque d'Escompte progresse à 526.75. On sait que cette Société a versé à la Banque de France dix millions à la suite de la constitution de la Société des Chemins de Fer à voie étroite, et avant-hier huit millions pour les obligataires de Saragosse à la Méditerranée.

Le Crédit Lyonnais est très ferme à 787.

La Société Générale se consolide aux environs du pair et la Société de Dépôts et Comptes courants est toujours en faveur marquée à 600.

Le Crédit Mobilier a regagné 10 fr. et se traite à 440.

La Banque Nationale du Brésil de 615 a monté rapidement à 625.

Il n'est question dans les cercles financiers que de la mine d'argent Silver Gance dont la richesse exceptionnelle est appelée à révolutionner le marché. Située au Canada, environnée des places les plus riches, cette mine possède des filons d'une valeur presque inconnue jusqu'à ce jour. Savants, ingénieurs, chimistes, métallurgistes sont unanimes pour constater le rendement sans précédents du minerai ; le gouverneur général du Canada, lui-même, dans une visite qu'il a faite au placer, n'a pas hésité à proclamer la valeur véritablement extraordinaire du filon qu'il explorait. Les prévisions justifiées de la mine permettent de croire à un rendement annuel qui pourrait atteindre 120 0/0. Le capital social serait de 60,000 livres sterling (1,500,000 fr.) divisé en 60,000 actions de 25 fr. et 30,000 actions seraient mises à la disposition du public. Nous reviendrons sur cette affaire des plus intéressantes.

En Banque, on cote :

Les Etablissements Eiffel à 538.

L'obligation Porto-Rico en hausse à 284.50, marchant ainsi vers 300 fr. comme nous l'avions prévu.

Les Pierreries de Ceylan sont à 48.75.

Les Alpines ont eu un mouvement de hausse très marqué et finissent à 228.50.

Sous l'impulsion des nombreuses demandes de ces trois derniers jours, l'Hispano-Néerlandaise a monté à 29 fr.

Les Chemins Economiques font 415.

NOUVELLES MILITAIRES

AUX GRANDES MANŒUVRES

Pendant les manœuvres, on ne s'occupera pas que des modifications imposées à la tactique par l'adoption des poudres sans fumée. Le ministre de la guerre a prescrit d'expérimenter, dans un grand nombre de régiments,

une nouvelle répartition des cartouches emportées par chaque soldat d'infanterie. A la demande du général de Guiny, commandant le 3^e corps, le comité d'infanterie a reconnu qu'il fallait donner non plus 412 ou 420 cartouches à chaque fantassin ; tous devront en porter 440 autour des reins, l'expérience ayant démontré qu'à la guerre les paquets de cartouches mis dans le sac sont inutilisables, sinon perdus avec cet accessoire.

Il est à remarquer que les soldats allemands ont, sur eux, 150 cartouches. Avec les armes à tir rapide, il est grand temps d'adopter le même chiffre de munitions portées que nos voisins.

LES PIGEONS AUX MANŒUVRES

La division de cavalerie indépendante qui va prendre part aux grandes manœuvres des 1^{er} et 2^e corps d'armée sera pourvue d'une voiture-colombier, garnie de ses pigeons-voyageurs au nombre de 40. Ces oiseaux serviront aux renseignements pendant les grandes manœuvres. Tous ces pigeons ont été entraînés dans la direction de Lille.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

LE 77^e A SAUMUR

Le 77^e de ligne, venant de Doué, est arrivé ce matin, à 9 heures 1/2, dans notre ville, où le régiment cantonne dans le quartier de Nantilly.

La musique se fera entendre ce soir, de cinq à six heures, dans le Square du théâtre.

Le 77^e partira demain matin et se rendra à Vernoi, et ensuite aux manœuvres qui ont lieu à Château-la-Vallière et environs.

SQUARE DU THÉÂTRE

MUSIQUE DU 77^e RÉG. D'INFANTERIE

Chef : M. FOARE

Concert du lundi 1^{er} septembre 1890, de 5 à 6 heures du soir.

Programme

1. Joyeux fantassin, allégo.
2. Overture de la Muette de Portici (AUBER).
3. Arc-en-ciel, valse (FOARE).
4. Concerto pour cinq clarinettes.
5. Merle et Pinson, polka.

TENTATIVE DE SUICIDE

Dans la nuit de vendredi à samedi, le nommé Jousset, du Pont-Fouchard, dans un accès de fièvre chaude, s'est frappé de quatre coups de couteau dans la région du cœur. Préalablement il avait tenté de s'empoisonner : heureusement qu'il n'avait à sa disposition que de la poudre d'ipéca.

Malgré la gravité de ses blessures, le Dr... ne désespère pas de le sauver.

Ce matin 4^{er} septembre, par un temps très clair, le thermomètre n'était qu'à 3 degrés au-dessus de zéro ; il y avait une gelée blanche. Le vent se maintient au nord-est.

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Arthur Charon, plombier, de Saumur, et Léonie-Louise-Jenny Poirier, institutrice, de Cuon (Maine-et-Loire).

Marius-Hippolyte-Louis-Ferdinand Larroque, lieutenant de chasseurs à l'École de cavalerie de Saumur, et Hélène-Joséphine Vincent, sans profession, de Saint-Cloud (Seine-et-Oise).

Etienne-Joseph Jaquinot, chef d'orchestre, de Saumur, et Marie-Marguerite-Joséphine Degaux, sans profession, de Paris.

Conseil général de Maine-et-Loire

Nous empruntons au compte-rendu officiel des séances du Conseil général quelques-uns des vœux émis par notre assemblée départementale.

TAXES DE DOUANES

Le Conseil émet les vœux suivants :

1^o Sur la demande de MM. Bruas, de Livonnière, Besnard, de Soland, Boutton, Haran, Grignon, vicomte de Rochebœuf, Bodinier :

Le Conseil, considérant que, de temps immémorial, les cultivateurs de la vallée de la Loire et de l'Authion sèment des fèves dans les terres qui, l'année suivante, doivent être cultivées en blé ; que c'est de cette vallée que sort en partie le blé si renommé pour la semence et connu depuis longtemps sous le nom de blé de Saumur ou de Saint-Laud, que la farine de fèves est très employée et presque exclusivement dans la fabrication du pain, qu'elle sert de ferment, que le prix des fèves indigènes a baissé d'un quart, par suite de la concurrence des fèves étrangères provenant d'Egypte principalement, qui entrent presque en franchise dans nos ports, émet le vœu qu'il soit donné suite aux justes réclamations des cultivateurs et que les fèves étrangères et leur farine soient soumises à un droit d'entrée, de même que les blés et les farines de froment.

2^o Sur la demande de MM. de Soland, Grignon, Besnard, Bruas, vicomte de Cumont, comte de Blois, duc de Blacas, de Livonnière, Baron, Bodinier, comte de Maillé, Boutton, Fremy, Leroy, Gigot, vicomte de La Bourdonnaye :

Le Conseil renouvelle les vœux : 1^o qu'un droit de douane soit établi sur les textiles étrangers dans les proportions suivantes : chanvres bruts peignés, par 100 kilogram., 10 fr. ; chanvres peignés, par 100 kilogram., 15 fr. ; jutes,

LE CHARLATAN

PAR ÉLIE BERTHET

Comme la vente des boîtes et les consultations venaient de commencer, Robillard qui, assisté de Laviolette, distribuait aux clients des jaunes et des bleues, dit tout bas à son maître :

— Attention ! voici l'inspecteur.

Belcourt, alors en train de tâter le pouls à une malade, regarda obliquement dans la direction indiquée, et aperçut, au milieu de la foule, l'homme en question. L'homme, de son côté, examinait le docteur et ses gens ; et, à la grande inquiétude de Belcourt, il semblait porter spécialement son attention sur le prétendu Laviolette, dont les mouvements un peu embarrassés, les mains fines et blanches, pouvaient inspirer certain soupçon. Robillard accrut encore son anxiété en murmurant :

— Le « furet » a l'air de se douter que Laviolette est une femme.

Réellement Belcourt redoutait un scandale,

quand le maire, M. Lorin, arçosta l'inspecteur et se mit à lui parler avec vivacité. L'inspecteur répondit de même et l'objet de la discussion n'était pas difficile à deviner, car les regards des deux interlocuteurs semblaient toujours se fixer sur Laviolette. Le maire, excité peut-être par les libations de la soirée, encouragé par la présence de son ami le syndic, finit par élever la voix.

— Pas de vexations, Monsieur ! dit-il avec autorité ; le docteur Jean est parfaitement en règle ; je ne souffrirai pas... Tenez, il est mon médecin à moi... Vous allez voir !

Il s'approcha de la voiture, et reprit très haut, en tirant de sa poche un écu de cinq francs :

— Donnez-moi cinq boîtes assorties... Je veux faire provision de santé !

Belcourt s'empressa de servir lui-même le fonctionnaire, peut-être pour qu'on ne s'aperçût pas que le pauvre Laviolette tremblait de tous ses membres. Puis, il tira un grand coup de chapeau au maire, qui salua de la main et reentra dans la foule.

Lorin n'y trouva plus que le syndic. L'inspecteur avait jugé à propos de se retirer, et les deux amis retournèrent au café.

Après leur départ, la séance ne dura guère. Robillard, sur un mot de son maître, éteignit les lanternes et plia bagage ; la voiture regagna silencieusement l'auberge.

Quand on se retrouva dans la chambre de Belcourt, Robillard disait en hochant la tête :

— Certainement, ce maudit inspecteur a l'air de se douter de quelque chose... Tant que nous n'aurons pas mis la frontière entre lui et nous, je ne serai pas tranquille.

— Allons donc ! répliqua le docteur ; il est impossible que la fuite de Mme Deluzy soit déjà connue à G... Jobson, qui aurait pu se mettre à nos trousses, est alité... Ayons confiance.

Et il fit signe à Robillard de ne pas insister en présence de Victoire qui, brisée de souffrance et d'effort, disait avec un sourire navrant :

— N'est-ce pas, Messieurs, que j'ai bien joué mon rôle ?

Le lendemain matin, aux premières lueurs du jour, le syndic vint à l'auberge. Belcourt et son monde n'avaient pas été moins diligents ; tout était prêt, les chevaux étaient attelés ; dès que le magistrat suisse fut installé dans la voiture, on partit.

Le soleil ne paraissait pas encore à l'horizon et un léger brouillard couvrait la plaine, cachant les détails pittoresques du paysage que nous avons décrit. On allait bon train, pas assez vite cependant pour avoir l'air de craindre une poursuite. On passa devant un poste de douaniers, et le fonctionnaire, à la vue du syndic, porta la main à son képi.

On continuait d'avancer et on ne croyait plus possible une fâcheuse rencontre, quand Robillard, qui était sur le siège comme à l'ordinaire, se retourna et aperçut, dans la brume du matin, deux gendarmes à cheval qui venaient de sortir de G..., et arrivaient au grand trot. Il demanda précipitamment au syndic :

— Sommes-nous loin de la frontière ?

— Voyez-vous sur la rivière, à moins de deux cents pas d'ici, un pont de bois sur lequel passe la route ; la moitié de ce pont est à la France, l'autre à la Suisse.

— Il suffit.

Robillard dit un mot au cocher, s'empara du fouet et des rênes, et les chevaux prirent le galop.

— Qu'y a-t-il, Robillard ? demanda Belcourt alarmé.

— Bah ! rien ; sans doute un tour de l'ins ;

par 100 kilog., 15 fr.; 2° que, dans tous les approvisionnements de l'Etat, les fournitures des Travaux publics, de la Marine de l'Armée soient exclusivement faites en chanvres français, dont la supériorité sur les chanvres étrangers, comme résistance et ténacité, est démontrée par l'expérience.

3° Sur la demande de MM. de Soland, Besnard, Grignon, vicomte de Camont, général d'Andigné, comte de Blois, duc de Blacas, Baron de Livonnière, Bouton, Bruas, comte de Maillé, Bodinier, Leroy, Frey, vicomte de La Bourdonnaye, Gigot :

Le Conseil, considérant que les traités de commerce entre la France et les puissances étrangères expirent en 1892; que le régime économique de la France est soumis à l'examen d'une grande commission nommée par le Parlement; qu'il importe à nos intérêts agricoles et industriels que la France reste maîtresse de ses tarifs, émet le vœu que les traités de commerce ne soient pas renouvelés.

LE PONT DE MONTSOREAU

M. Besnard, au nom de la 4^e commission, fait connaître qu'une nouvelle réunion des maires des communes intéressées à la construction d'un pont sur la Loire, à Montsoreau, a eu lieu à la sous-préfecture de Saumur le 21 juin dernier; que, sur neuf maires présents, huit se sont prononcés pour le maintien de l'emplacement du pont tel qu'il a été décidé par le Conseil général dans sa session d'avril 1889; que, sur leur contingent fixé au cinquième de la dépense totale évaluée à 630,000 francs, sept communes seulement ont voté des subventions s'élevant à 38,250 francs; que la commune de Montsoreau offre 20,000 francs, à la condition expresse que le pont sera construit en face du grand port de Montsoreau et que la commune de Turquant veut attendre, pour faire connaître le chiffre de sa subvention, que le chemin vicinal ordinaire n° 1^{er}, traversant le bourg, soit désigné pour servir de débouché au pont.

Le premier projet, adopté par le Conseil général et à l'unanimité moins une voix, par les maires réunis deux fois, coûterait 630,000 fr. Le deuxième projet, étudié en face de Turquant, coûterait 860,000 fr. Le troisième projet, étudié en face du grand port de Montsoreau, coûterait 960,000 fr.

La quatrième commission estime que le Conseil général ne peut voter une pareille augmentation de crédit, surtout lorsqu'il ne s'agit pas d'un intérêt général. D'autre part, les communes, qui doivent fournir le cinquième, seraient astreintes à un contingent bien plus élevé.

Dans ces conditions, la commission propose les conclusions suivantes: 1° la question de l'emplacement du pont est définitivement tranchée; 2° la construction du pont ne peut être

pecteur!... Mais nous allons prouver à la gendarmerie départementale qu'elle s'est levée trop tard.

Et il cingla les chevaux de coups de fouet, en chantonnant :

Brigadier, répondit Pandore,
Brigadier, vous avez raison.

Les gendarmes, de leur côté, en s'apercevant que la voiture prenait chasse, lâchèrent la bride à leurs montures. Ils s'agitaient, faisaient des signes; sans doute ils sommaient les voyageurs de s'arrêter; mais les voyageurs ne paraissaient pas prendre souci d'eux, et la voiture poursuivait sa course effrénée. Enfin elle roula avec un bruit de tonnerre sur le pont de bois et le franchit.

Aussitôt tout le monde regarda en arrière. Les gendarmes, reconnaissant l'inutilité de cette poursuite, ne s'étaient même pas avancés jusqu'au pont: ils avaient tourné bride et regagnaient G..., d'un air piteux.

— Vous êtes sauvée, Madame! dit Belcourt en se penchant vers Victoire pâle de terreur.

— Grâce à vous, mon ami, répondit-elle. Ah! tous ceux qui m'aiment vous remercieront.

(A suivre.)

entreprise tant que les communes n'auront pas voté la subvention qui leur est demandée.

M. Bruas explique que le vote antérieur de 300,000 fr. reste acquis, mais qu'il est indispensable que les communes fournissent leur contingent. Il estime que l'emplacement du pont a été définitivement fixé à l'endroit le plus propice aux intérêts de tous et en même temps le plus économique. Il espère que l'administration préfectorale fera tous ses efforts pour faire comprendre aux communes dissidentes que leur intérêt est de se rallier au sentiment général et d'accepter le projet tel qu'il a été présenté.

Les conclusions de la commission sont adoptées.

L'OPPORTUNISTE BARDON

On lit dans le *Ralliement* :

M. Bardon, dont l'administration a été si préjudiciable au parti républicain lors des élections de 1889, vient d'être exécuté par le Conseil général d'une façon aussi sanglante que méritée: cette fois, pas un républicain ne s'est levé pour le défendre...

Il était difficile en effet, comme on peut le voir par la lecture du procès-verbal, de lui trouver des circonstances atténuantes :

« En 1889, M. le préfet Bardon a fait d'abord une dépense de 300 fr. qui n'avait pas été votée par le Conseil général; il a, sans consulter la commission départementale, passé un marché de 4,893 fr. avec un fabricant de soieries de Nîmes et au détriment du commerce angevin.

» M. Bardon a donc manqué à ses engagements de consulter la commission départementale et a nuï au commerce angevin. »

Conclusion. — On se demande à Angers par quel miracle d'équilibre ou de faveur, un pareil farceur peut être conservé dans l'administration.

Le *Journal officiel* du mardi 26 août 1890 a publié la liste des élèves admis à subir l'épreuve orale d'admissibilité pour l'Ecole du service de santé militaire.

Dans cette liste figure le nom de M. Pignet, fils de M. Pignet, secrétaire de rédaction du journal *l'Union de l'Ouest*.

TOURS. — On écrit au *Figaro* que, par suite de troubles cérébraux d'une nature excessivement grave, M. Albert Pesson, député du 2^e arrondissement de Tours, vient d'être placé dans une maison d'aliénés.

Depuis quelques mois il ne siégeait plus à la Chambre. Il était très malade par suite d'excès qui auraient affecté le cerveau et la moelle épinière. Son état inspire à sa famille et à ses amis les plus sérieuses inquiétudes.

LA MODE

Enfin, voici du nouveau: le drap va être l'étoffe en faveur pour les robes de cet hiver. La grande mode sera en drap pour toutes les heures de la journée: robe de ville, en drap; robe de théâtre, en drap; robe de bal, en drap, tout en drap.

Le comble de l'élégance ce sera la robe de bal en drap blanc brodée d'argent et d'acier. Ces deux accessoires sont aussi prêts à marquer leur place cet hiver. On mettra beaucoup de broderies acier et argent sur les costumes de toute sorte.

Inutile d'ajouter que l'emploi du drap sans merci — cette innovation doit être un trait des fabricants d'Elbeuf, de Louviers, de Sedan ou de Roubaix, — ne modifiera pas la forme de la robe, qu'on va porter plus que jamais collante, ainsi qu'il sied d'ailleurs à un costume dont la matière première rappellera déjà les habillements masculins.

Les fleurs ont disparu des chapeaux. Plus de fleurs. Retour aux plumes, qu'on revoit déjà en quantité au lieu et place des parterres dont nous avons célébré l'harmonie au commencement de cet été.

On va faire un succès à la plume d'autruche,

che, aux ailes et aux oiseaux de toute sorte. Ce n'est pas joli, joli, et ça s'est déjà bien porté il y a quelques hivers. Enfin, va pour les oiseaux!

Du reste, il n'y aura pas que la plume pour agrémenter nos coiffures, et celles d'entre nous qui voudront entrer dans une autre voie, un peu plus excentrique, mais fort seyante à mon avis, adopteront une sorte de chapeau-châse qui sera constellé de pierreries de toutes couleurs.

Autre extrait d'une lettre d'un Médecin dont l'authenticité est également garantie: il s'agit toujours des « Pilules Suisses ». Elles sont d'un excellent effet à la dose de deux à trois tous les deux jours, pour combattre fructueusement les constipations opiniâtres. Dans l'âge avancé de la vie, elles agissent à l'instar des drastiques pour réveiller la torpidité des fonctions de l'intestin, devenu parfois paresseux.

VARIÉTÉS

LES CUISINES DE M. CARNOT

Le *Radical* nous dit qu'un personnage important et dont l'influence politique est palpable, c'est le chef de cuisine de l'Élysée. N'est-ce pas grâce à ses menus et à sa science culinaire que les diplomates se dérident au fur et à mesure que le menu se déroule. Cet homme-là est le véritable chef d'orchestre du concert, dit le journal radical, qui ajoute des renseignements précis :

« Le cuisinier de l'Élysée se nomme Louis Tabernat, c'est un maître dans son art; auparavant, il était à Londres chez le duc de Manchester, il revint en France, entra au service de M. Grévy et M^{me} Carnot l'a conservé.

Il paraît que du temps de M. Grévy cela n'allait pas, et Tabernat, gêné, agacé par des critiques et des lésineries continuelles, eut souvent l'idée d'abandonner ses fournaux et de rendre son tablier, mais son patriotisme l'en empêcha.

Vint M. Carnot, et, dès lors, l'artiste culinaire reprit le rang auquel il avait droit, et donna libre carrière à son imagination artistique.

M. Louis Tabernat est spécialement attaché à la table du Président de la République, de M^{me} Carnot et de ses deux fils; il a constamment sous ses ordres quatre cuisiniers. Mais, au jours de diners officiels et de réceptions, on voit alors flamboyer, grésillier les vastes cuisines où se sont alambiqués autrefois les diners fameux de Bonaparte. Alors M. Tabernat n'a pas moins de vingt-cinq à trente cuisiniers sous ses ordres et tout ce monde culinaire, choisi parmi les artistes *di primo cartello*, compose, invente, improvise pour satisfaire les palais illustres et délicats.

Il en coûte cher pour gouverner les hommes par des diners, pour avoir la salle à manger accueillante et la table généreuse.

S'il y a dîner, réception ouverte ensuite on bien bal, il ne faut pas compter moins de 40 à 60,000 francs.

Il est, d'ailleurs, facile de s'en rendre compte: Supposons une invitation de 400 couverts, suivie de réception ouverte de 3,000 personnes avec buffet; il faudra pour le dîner, les vins compris, dépense moyenne de 35 fr. par couvert, soit..... 44.000

Pour le buffet de la réception, 4,500 bouteilles de champagne à 40 francs..... 45.000
300 bouteilles de bordeaux à 6 fr. 3.000
200 bouteilles de bière à 0 fr. 60. 120
Chaufroid de volaille, 450 chapons à 5 francs..... 900
5,000 sandwiches à 0 fr. 30.... 4.500
Galantine de volaille aux truffes à 50 francs..... 3.000
50 kilogrammes de petits fours fins variés à 7 francs..... 350
Glaces, pâtisserie, entremets... 4.500

Ce n'est pas énorme comme dépense; il s'agit de satisfaire les affamés des réceptions ouvertes et ce n'est pas facile.

Le Président de la République est un gastronome savant, délicat et admirablement pondéré; il sait fort bien qu'un régime trop continu de mets succulents, de sauces riches et nutritives amène l'atonie des organes de la digestion. Une fois par semaine, figure sur le menu présidentiel le démocratique bœuf bouilli, le familial « pot au feu », auquel on fait fête, croyez-le.

Le déjeuner du Président est toujours composé d'œufs, de poissons, d'une viande noire (côtelette de mouton, d'agneau ou de gibier) et de volaille.

Mais il y a à l'Élysée un plat spécial et qui a fait sensation sur l'estomac de plus d'un diplomate, c'est le poulet « à la Carnot ».

Ce mets est celui que préfère M^{me} Carnot, c'est une création de Louis Tabernat et il en est fier à juste titre.

En voici la recette, telle que la donne un autre artiste culinaire des plus sympathiques, M. J. Favre.

Choisir un poulet gras, chapon du Mans ou même un coq vierge, le plumer, le flamber, le vider, le débarrasser de ses abattis; procéder en un mot à sa dernière toilette, couper les pattes et les replier, les pointes des os dans les flancs. Couper alors l'estomac en forme de cuirasse en levant le buste en l'air, à la façon d'un poulet à la crapaudine; sortir l'os du bréchet, aplatir alors doucement avec l'abatte de façon à briser les jointures, donner un coup de la pointe du couteau dans les centres nerveux, afin d'empêcher ceux-ci de réagir.

Le poulet ainsi préparé, on le sale, on le poudre et saupoudre d'un soupçon de piment pulvérisé et l'on arrose de beurre fraîchement fondu. On dépose dans une lèche-frite de cuivre étamé et on glisse au four très chaud.

La cuisson à point, on sort le poulet, on le roule dans de la chapelure fraîche, on remet au four et on l'arrose avec son fond.

Après cinq minutes, alors que la cuirasse a pris une belle teinte jaune d'or, on le dépose sur un plat d'argent après l'avoir arrosé copieusement de glacé de bœuf (extrait de viande).

Il paraît que ce plat est exquis. »

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 31 Août 1890.

Versements de 81 déposants (43 nouveaux), 29,468 fr. ».

Remboursements, 19,601 fr. 01.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.



LE SUBLIMIOR
FAIT DISPARAITRE CHEVEUX GRIS
ENLÈVE LES PELLICULES
ARRÊTE LA CHUTE DES CHEVEUX
Seul Régénérateur anglais ne poissant pas les cheveux et permettant de friser, donnant progressivement depuis le blond jusqu'au plus beau noir.
Le NIGER de HARRIS rend instantanément aux cheveux et à la BARBE leur nuance primitive par une seule application tous les 15 jours.
LE NIGER 450.- INOFFENSIF
CHEZ PRINCIPAUX COIFFEURS, PARFUMIERS ET PHARMACIENS.
Entrepôt à PARIS: HARRIS, 13, Rue de Trévise

A Saumur, chez MOUTARD, coiffeur, 2, r. St-Jean

Avis aux Chasseurs

ÉPICERIE CENTRALE
Rue Saint-Jean, Saumur
Maison ne vendant que des produits supérieurs.

Depuis 1 fr. 25 la boîte	Pâtés de foie gras truffé, — de faisans, — de grives, — d'alouettes de Pithiviers, — de bécasses, Rillettes de Tours, Civet de lièvre, Galantine de bœuf, — de jambon, Etc., etc., etc.	Depuis 1 fr. 25 la boîte
--------------------------	--	--------------------------

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

SUIVANT ACTE reçu par M^e DEGREZ, notaire à Saint-Clément-des-Levées, le cinq août mil huit cent quatre-vingt-dix, enregistré, il a été formé entre MM. JOSEPH TESSIER père, et JULES TESSIER fils, horticulteurs, demeurant à Saint-Clément-des-Levées, une Société en nom collectif pour l'exploitation de l'établissement d'horticulture que MM. Tessier père et fils possèdent à Saint-Clément.

La durée de la Société a été fixée à dix ans, à compter du trente-un juillet mil huit cent quatre-vingt-dix.

Le siège social est à Saint-Clément, et la raison sociale est : *Tessier père et fils.*

M. Jules Tessier aura seul la signature sociale, mais il ne pourra en faire usage que pour les affaires de la Société.

L'apport social de chaque associé est de 6,455 fr. 42.

Des expéditions de cet acte de Société ont été déposées au greffe du Tribunal de commerce et au greffe de la Justice de paix du canton nord-ouest de Saumur, le trente août mil huit cent quatre-vingt-dix.

Pour extrait,
DEGREZ.

Etude de M^e PASQUIER, notaire à Montsoreau.

ADJUDICATION

Le Dimanche 14 septembre 1890, à 1 heure,

D'UNE MAISON

A Candès, sur la Loire

Composée de deux pièces et cabinet au rez-de-chaussée, deux pièces et cabinet au 1^{er} étage, grenier; cour, jardin et terrasse sur la Loire.

Mise à prix : 4,500 fr.

Etude de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

A VENDRE

A l'amiable

1° UNE FERME

Située sur la commune d'Allonnes nommée la FERME du BOURG

Actuellement exploitée par les époux Thibault-Salot, comprenant maison d'habitation et d'exploitation, servitudes, grande cour fermée de murs, terres labourables, prés et vignes, le tout d'une contenance superficielle d'environ 12 hectares 25 ares 43 centiares.

2° UN PRÉ

Actuellement exploité par le sieur Corbineau-Coulon, de Varennes, situé aux Ecouardes, commune d'Allonnes, contenant environ 72 ares.

3° Et les Immeubles

CI-APRÈS DÉSIGNÉS

Exploités par M. Jean Houdoyer, de Russé, consistant en :

1. — Une pièce de terre, située à Russé, commune d'Allonnes, contenant environ 4 hectares 34 ares 80 centiares.

2. — 47 ares 32 centiares de terre, à la Touche, commune d'Allonnes.

3. — 37 ares 50 de terre, situés dans les Aubues, même commune.

4. — 37 ares 50 de pré, situés dans la Petite-Prée, dite commune.

5. — 17 ares 50 de pré, situés dans le Grand-Marais, commune d'Allonnes.

6. — 25 ares de pré, situés dans le Petit-Marais, même commune.

7. — Et 14 ares 60 de pré, au même lieu du Petit-Marais, même commune.

Pour traiter, s'adresser à M. GIRARD, expert, demeurant à Saumur, rue Pavée, et, pour tous renseignements, à M^e DENIEAU, notaire à Allonnes. (654)

A VENDRE FOIN première et deuxième qualité, et secondes COUPES de FOIN et SAINFOIN sur pied.

S'adresser à M. BOUVET-LADUBAY, à Saint-Florent. (594)

A Louer présentement

43, rue Nationale,

MAGASIN

Arrière-Magasin, 1^{er} et 2^e étage
CAVE ET GRENIER

M^{me} MARTIN-DESPRÉS donne, à domicile, des leçons de français et d'anglais.
Rue Cendrière, n^o 4.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

CHASSEURS
Faites vos provisions à
l'Épicerie Parisienne
RUE D'ORLÉANS, 33, et RUE DACIER, 38

Conserves de qualité supérieure, en boîtes à ouverture très facile

Purée de foie gras truffée	la boîte	4 10
Galantine de volailles truffée	—	2 50 et 4 25
Pâtés de lièvre, d'alouettes, etc.	—	2 75 et 4 50
Pâté de foie gras truffé	—	2 75 et 4 50
Mortadell de Bologne	—	1 40 et 2 50
Galantine de bœuf	—	1 40 et 2 25
— de jambon	—	1 50 et 2 75
Langue de bœuf	—	2 50

Flasks de poche, Cognac, Kirsch et Rhum : 0,90 et 1 fr. 50.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE
Maison G. FISCHER, fondée en 1846,
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLE, S^r
Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL,
fournisseur de l'École de cavalerie.

Accords, Réparations, Échanges et Locations de Pianos.
La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.
Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.
600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement.
Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1^{re} qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.
La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

VIENT DE PARAÎTRE
LA GUERRE DE LA VENDEE
1793-1796
Mémoires inédits de la Comtesse de la Bouère.
Un beau volume in-8. En vente, à Saumur, chez M. DÉZÉ, libraire, et M. JAVAUD, libraire, rue Saint-Jean.
Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER --- GARES DE SAUMUR
LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Expr. soir	Omn. soir
Paris				7 55	12 50	7 55	8 30	11 25	
Chartres	6			9 34	10 12	2 51	9 41	10 12	1 33
Château-du-Loir	10 13			12 22	1 58	6 35	12 23	1 8	4 51
Noyant-Méon	11 20			1 5	3 8	7 40	1 13		5 54
Linières-Bouton	11 29				3 17	7 49			6 4
Vernantes	11 43				3 30	8			6 14
Blou	11 54				3 41	8 10			6 24
Vivy	12 2				3 49	8 17			6 31
SAUMUR (Orl.)				1 38	4 2	8 29	1 48	2 22	6 42
(arrivée)	12 15			1 44	4 14	8 34	1 54	2 28	6 53
(départ)	12 23				4 22	8 41			7
Nantilly (arrivée)	12 31								7 11
SAUMUR (Etat)					4 34	8 51			7 11
(arrivée)	12 41				4 11	8 30			6 50
(départ)		8 31	10 37		4 23	8 43			7 3
Nantilly (départ)		8 37	10 44		4 29	8 49			7 9
Chacé-Varrains		8 47	10 52		4 37	8 56			7 17
Brézé-Saint-Cyr		9 11		2 15	4 57	9 14	2 25	2 59	7 33
Montreuil-Bellay		9 41	11 24	2 44	5 51	9 40	2 52	3 28	8 14
Thouars		10 17	11 57	3 58	4 30	8 42	4 40	5 20	11 40
Niort					6 24	11 52	6 22	7 53	2 22
Saintes					9 52	4 18	9	11 13	4 54
Bordeaux					soir	matin	soir	matin	soir

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Mixte soir	Omn. soir	Mixte soir	Expr. soir	Expr. soir
Bordeaux				5 40		8 20			3
Saintes				7 12	9 9	11 39	5 13	6 40	
Niort	5 25			9 42	10 51	2 5	5 35	8 10	8 30
Thouars	8 35	6 5		12 12	12 45	1 35	4 15	8 40	10 46
Montreuil-Bellay	9 40	6 57			1 7	2 37	5 1	9	10 32
Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 18				2 51	5 16	9 41	
Chacé-Varrains	10 11	7 27				2 58	5 24	9 50	
Nantilly (arrivée)	10 16	7 32				3 3	5 29	9 55	
SAUMUR (Etat)				Mixte matin		3 13	5 42	10 3	
(arrivée)	10 22	7 45				2 52	5 20		
(départ)		7 25	11 25			3 4	5 31		
Nantilly (départ)		7 36	11 36						
SAUMUR (Orl.)					7 47	11 44	1 34	3 12	5 39
(arrivée)					7 57	11 54	1 39	3 16	5 43
(départ)					8 11	12 10		3 28	5 57
Vivy					8 20	12 19		3 36	6 6
Blou					8 33	12 33		3 47	6 19
Vernantes					8 46	12 45		3 58	6 31
Linières-Bouton					9 1	12 58	2 15	4 10	6 45
Noyant-Méon					10 22	2 4	2 55	5 22	7 58
Château-du-Loir					2 47		5 56	9 26	12 4
Chartres					5 50		7 30	11 50	2 27
Paris					soir	soir	soir	matin	soir

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir
Saumur	7 52	11 16	4 31	Chinon	7 41	4 34	9 5
Port-Boulet	8 40	12 20	6 50	Port-Boulet	8 10	4 56	9 45
Chinon	9 4	1	7 14	Saumur	9 4	7 6	10 32

SAUMUR — BOURGUEIL

STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir
Saumur	7 52	11 46	4 31	Bourgueil	7 55	11 50	3 30
Port-Boulet	8 44	1 10	5 10	Port-Boulet	8 15	12	3 40
Bourgueil	8 54	1 20	5 20	Saumur	9 4	12 33	4 5

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Mixte soir
Poitiers	6 5	6 45	12 53		
Moncontour	7 41	10 47	2 42		
Loudun	8 42	1 39	3 56		
Montreuil (ar.)	9 19	3 21	4 35		
(départ)	6 50	9 27	4 20	4 59	9 30
le Vaudelnay	7 2	9 39	4 46	5 10	9 43
Baugé	7 14	9 51	5 30	5 21	9 56
Doué	7 22	9 58	6 16	5 29	10 5
Martigné	7 45	10 20	7 5	5 49	10 30
Angers	9 12	11 45	10 7	7 12	

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Omn. soir
Angers	4 40		7 30	11 48	6 30
Martigné	6 1	8 26	11	1 12	8 4
Doué	6 24	8 55	11 54	1 35	8 13
Baugé	6 32	9 5	12 16	1 44	8 28
le Vaudelnay	6 39	9 13	12 34	1 51	8 37
Montreuil (ar.)	6 48	9 26	12 51	2 1	8 54
(départ)	7 38		1 26	2 24	9 17
Loudun	8 24		4 14	3 10	10 14
Moncontour	8 56		6 10	3 43	10 49
Poitiers	10 33		10 40	5 22	12 17

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Direct mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir
Nantes	11 55		8 25	8 55	12 7	3 10		7 35
Angers	2 19	6 30	10 29	12	2 57	5 10	5 20	9 35
La Ménitrie	2 52	7 10	10 51	12 37	3 42		6 10	
Les Rosiers		7 19	10 58	12 46	3 52		6 23	
St-Clément		7 26		12 53	3 59		6 32	
St-Martin		7 33		12 59	4 7		6 41	
Saumur ar.	3 22	7 46	11 13	1 11	4 20	5 53	6 58	10 24
— dt.	3 26	7 52	11 16	1 15	4 31	5 56	7 3	10 30
Varennes		8 5	11 26	1 27	4 45		7 21	
Port-Boulet	3 50	8 20	11 35	1 38	5 1	6 13	7 39	10 50
Langeais	4 23	8 59	11 55	2 12	5 46	6 35	8 30	11 16
Tours arr.	5 2	9 42	12 33	2 51	6 35	7 14	9 52	11 48
Paris arr.	10 39	4 48	10 46	2 35	11 58		5 7	

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

STATIONS	Expr. mixte soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. Direct mixte matin	Expr. mixte matin
Paris	8 35	9 40	11 25	12 45	11 20	9 10	12 20
Tours	1 23	5	7 15	10 47	2 53	5 25	8 47
Langeais	2 13	5 43	8	11 39	3 30	6 8	9 40
Port-Boulet	2 38	6 20	8 39	12 11	3 50	6 43	10 7
Varennes		6 32	8 51	12 22		6 54	10 19
Saumur (arrivée)	2 57	6 45	9 4	12 33	4 5	7 6	10 32
(départ)	3 3	6 52	9 12	12 39	4 9	7 12	10 42
Saint-Martin		7 6	9 26	12 51		7 32	
Saint-Clément		7 13	9 33	12 57		7 39	
Les Rosiers		7 21	9 41	1 4	4 25	7 48	11 13
La Ménitrie	3 28	7 32	9 52	1 13	4 57	8 32	11 53
Angers (arrivée)	3 57	8 21	10 41	1 54	4 57	8 32	11 53
Nantes (arrivée)	5 55	10 41	1 51	5 38	6 46	11 11	

SAUMUR — LA FLÈCHE

STATIONS	matin	soir	soir	STATIONS	matin	soir	
Saumur	5 30	1 15	7 20	La Flèche	7 15	10 25	4 15
Vivy	5 43	1 35	7 34	Clefs	7 31	10 40	4 30
Longué	5 55	1 56	7 48	Baugé	7 52	11 13	4 48
Jumelles	6 7	2 18	8 1	Jumelles	8 9	11 51	5 16
Baugé	6 22	2 44	8 19	Longué	8 37	12 14	5 31
Clefs	6 39	3 12	8 38	Vivy	8 50	12 30	5 44
La Flèche	6 52	3 30	8 52	Saumur			